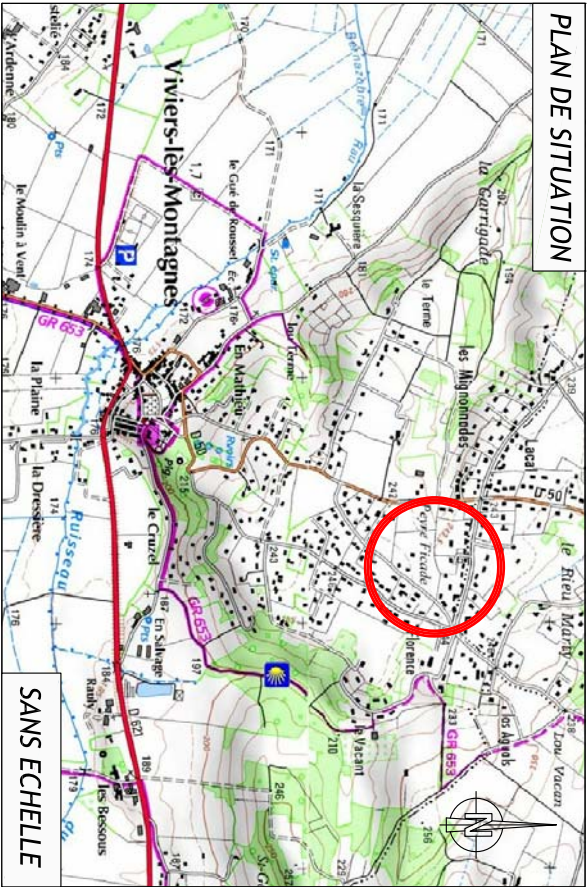


Commune de VIVIERS LES MONTAGNES (81)

Lieudit: "Peyre Ficade"

Lotissement "La Boucle d' Emilie"

Plan de Vente et de Bornage Provisoire : LOT 13

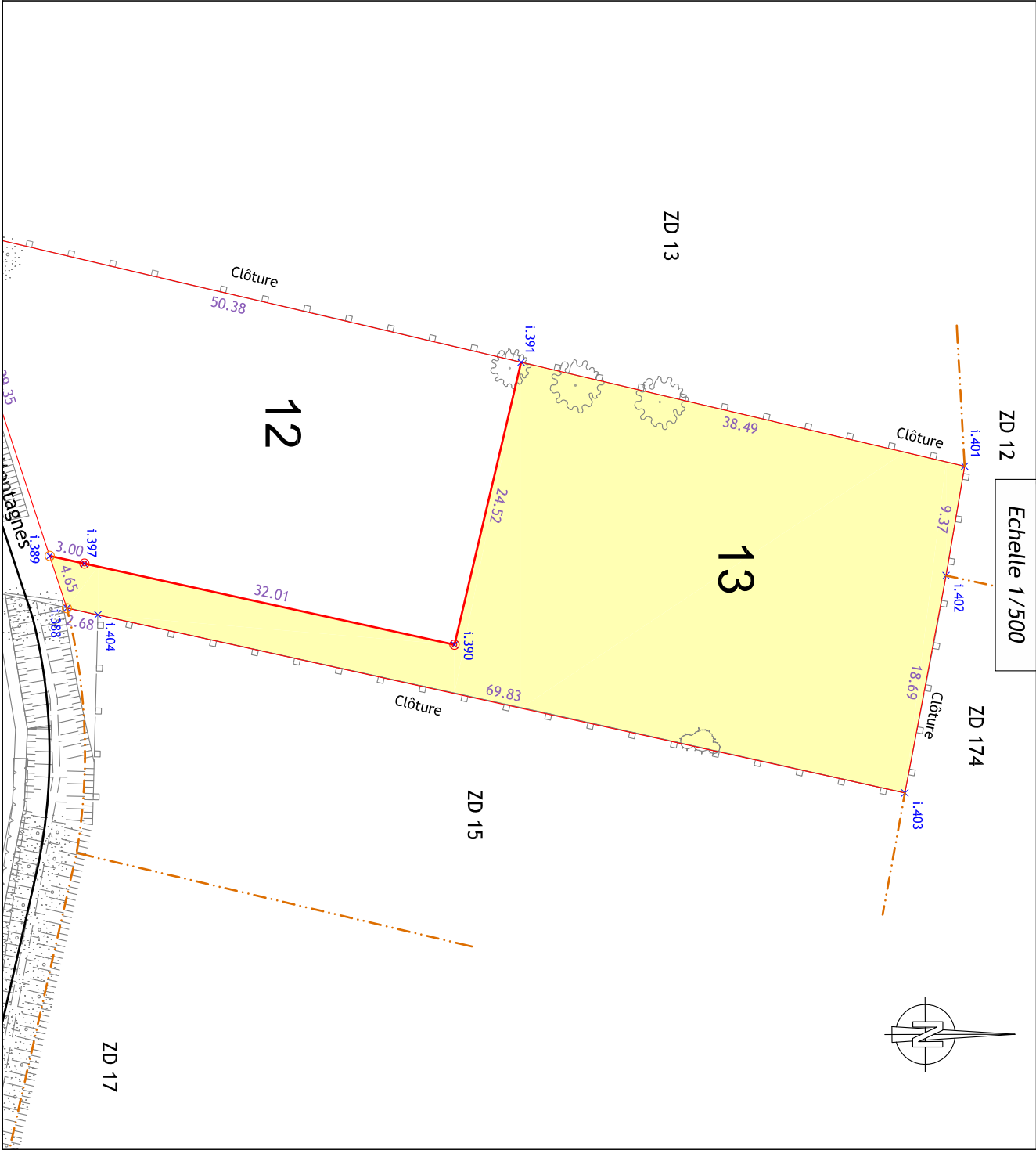


 GéoSudOuest SELAS de Géomètres-Experts www.geo-sud-ouest.fr		Géomètre Expert : Christophe DUHEM (N°OGE : 04832)		Dossier : CA12483_2022	
CASTRES le 28/03/2022					
Siège Social : ZAC du Causse - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr					
28 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI Tel : 05 63 54 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr		2 Rue Bertalati 81200 MAZAMET Tel : 05 63 61 38 36 mazamet@geo-sud-ouest.fr		Rue Salvador Allende - Bât. H2 31320 CASTANET TOLOSAN Tel : 05 61 81 38 70 toulouse@geo-sud-ouest.fr	
		Ctre. d'Affaires St. Crescent 11100 NARBONNE Tel : 04 68 32 17 91 narbonne@geo-sud-ouest.fr		4 Rue Jacqueline Maillan 11200 LEZIGNAN CORBIERES Tel : 04 68 27 16 15 lezignan@geo-sud-ouest.fr	

Section ZD n° 14p, superficie mesurée 1246 m²

La limite du lot est formée par les lignes reliant les points :

i.388-i.389-i.397-i.390-i.391-i.401-i.402-i.403-i.404-i.388



LEGENDE

- Limite de propriété
- Borne OGE
- Piquet bois
- Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)

NOTA :

- Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Conique Conforme 44 : origine TERIA.
- Ce document ne traite pas des servitudes pouvant exister ou à créer sur la propriété objet du présent document.
- La limite entre les sommets i.391-i.401-i.402-i.403-i.404-i.388-i.389 est conforme au plan de bornage et de rétablissement de limites dressé le 23/09/2014 par M. GUILLET Lionel Géomètre-Expert à ALBI, référence CA12483.
- La clôture entre les sommets i.391-i.401 est privative à la parcelle cadastrée section ZD n° 13.
- La clôture entre les sommets i.401-i.402 est privative à la parcelle cadastrée section ZD n° 12.
- La clôture entre les sommets i.402-i.403 est privative à la parcelle cadastrée section ZD n° 174.
- La clôture entre les sommets i.403-i.404 est privative à la parcelle cadastrée section ZD n° 15.